

# Entre Nous

N° 13 - JUIN 1992

Bulletin d'Information  
de l'Association Amicale  
des Résidents de CHATEL

B.P. N° 34 - 74390 - CHATEL



## Editorial. \*\*\* LE MOT DU PRESIDENT \*\*\*

Décidement, les printemps se suivent ... et se ressemblent. C'est du moins ce qui se passe à Châtel. C'est la période des mauvaises nouvelles avec, par-ci par-là une petite embellie : c'est comme les situations climatiques que nous avons connu ces dernières semaines. Une situation financière qui ne s'améliore pas et dont les retombées ne sont pas réjouissantes : augmentation du prix de l'eau, impôts locaux qui connaîtront une envolée spectaculaire. De plus, un projet immobilier "malheureux" fait l'unanimité contre lui. Heureusement, et je dirais enfin !!, le Maire (et conseiller général à la fois) souhaite vivement que les représentants de l'Association et la Municipalité se rencontrent régulièrement pour être informés des projets de la commune - j'espère avant qu'ils soient officialisés -, pour que nous puissions "dialoguer", en cas de désaccord et tenter de trouver des solutions et de faire accepter nos propositions.

Il est enfin admis que les Résidents peuvent et doivent avoir leur mot à dire. Une "première" aura lieu dans les prochains jours. Nous en parlerons lors de notre réunion d'Août. N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques et suggestions. Elles seront à la base de nos discussions.

Je vous souhaite de passer d'agréables vacances d'été.

\*\*\*\*\*

### LA SITUATION FINANCIERE de CHATEL pour 1992.

Sur la base des documents du Budget primitif 1992 de la commune de Châtel et des informations recueillies à la Documentation Française concernant la situation financière des communes de - de 10.000 habitants (Source: Ministère de l'Intérieur), il a été procédé à la comparaison de plusieurs ratios, entre les exercices 91 et 92, soit :

#### Réf. Désignation des ratios

		<u>Commune de Châtel</u>	<u>France</u>	<u>Région Rhône-</u>
			<u>entière</u>	<u>Alpes</u>
<u>R 1</u>	<u>Dépenses totales</u>	1991 : 55.100(1)	3.926	5.272
	(fonctionnem.+investissem.)	1992 75.800	4.117	5.748
<u>R 7</u>	<u>Recettes de fonctionnement</u>	1991 27.300	2.680	3.364
		1992 49.400	2.878	3.683
<u>R17</u>	<u>Recettes fiscales</u>	1991 12.640	1.346	1.767
		1992 20.410	1.422	1.923
<u>R30</u>	<u>Dépenses de fonctionnement</u>	1991 27.300	1.832	2.758
		1992 49.400	1.874	2.985
<u>R37</u>	<u>Emprunts réalisés</u>	1991 3.300	532	891
		1992 4.125	532	922
<u>R39</u>	<u>Dette en capital</u>	1991 149.480(2)	3.423	5.202
		1992 ---?---	3.644	5.418
<u>R40</u>	<u>Annuités de la dette</u>	1991 11.720	624	930
		1992 19.200	680	1.013

\*\*\*(1) en milliers de Francs

\*\*\*(2) chiffres non fournis dans le budget communal mais communiqués par le journal

"Le Messenger".

..suite au dos...

Il résulte de ces éléments que, cette année, le budget de Châtel est en forte augmentation (+37,50%), ceci en raison de la charge financière pour le remboursement des emprunts réalisés et cumulés (soit: 31.200 millions F au total pour les deux sections de fonctionnement et, d'investissement).

Les autres postes de dépenses (personnel, travaux et autres frais généraux) suivent une progression normale.

Il en résulte que, pour faire face à ces charges en augmentation, la commune devra solliciter encore davantage le contribuable. Les recettes attendues de la fiscalité locale sont en augmentation de 29,6% pour les impôts indirects et de 34,9% pour les impôts directs. Ces recettes fiscales accrues seront cependant compensées par l'accroissement des autres ressources communales mais, de toutes les façons: impôt foncier, taxe d'habitation et taxe professionnelle pour 1992. L'examen du budget séparé du Sce des eaux et de l'assainissement est lui aussi en augmentation sensible (tout comme d'ailleurs l'exploitation du parking couvert), ce qui se traduira par une hausse du prix de l'eau pour les habitants de la commune et pour les résidents.

Ces quelques observations montrent, une fois de plus, que Châtel est réellement à la limite de ses possibilités financières et que le coût de ses emprunts est devenu exorbitant. On se demande pour quelles raisons la commune a cru devoir procéder à l'achat du "Châlet Millet" même si cette acquisition est compensée par des ventes de terrains. Seules l'exploitation des forêts et celle des remontées mécaniques apparaissent comme gérées d'une manière équilibrée.

J.L. WACHE

## AH ! CHATEL, LA BELLE STATION

... à condition de ne pas l'abîmer. Imaginez une tour HLM sur la Place de la Concorde ou une autre Place Vendôme, à l'emplacement de la colonne. Le bois de Boulogne à Paris, Hyde-Parc à Londres ou Central Parc à NewYork disparus, urbanisés !!!.

C'est bien ce qui risque de se passer à Châtel, toutes proportions gardées. Une demande de permis de construire pour un immeuble de 36 logements (suivi en principe d'un deuxième) dit "Les Olympiades" a été déposé fin Décembre. Et devinez où ? Sur l'espace situé devant les Résidences de VONNES et de l'ALPEN, contiguës au Télé-Ski de la "Savonnette", à l'emplacement de la piste de liaison "Linga/Centre village" et où nous pouvons voir les enfants descendre en luge. Dans un premier temps, les skieurs stagneront entre les immeubles et les parkings, au risque de ne plus pouvoir le faire ensuite, étant à craindre la disparition du remonte-pente et l'urbanisation complète du secteur.

Or, si vous ne le savez pas, Mr le Maire de Châtel a été récemment élu conseiller général du canton d'Abondance et fait parti, notamment, de la Commission "Agriculture" qui traite également de l'environnement. Nous espérons donc que nous sommes faits pour nous comprendre à ce sujet. La station ne progressera pas par le nombre de chantiers et de lits, -à quoi bon si ceux-ci restent "vides"-, mais par la qualité de la vie. C'est dans l'air du temps. Il est donc nécessaire de réserver des espaces de proximité pour ceux qui ne font pas de grandes randonnées à ski ou à pieds, en particulier un peu trop âgées ou un peu trop jeunes, puissent se sentir à l'aise en se promenant dans des espaces où elles ne risquent pas de se faire renverser par une voiture. Et ces personnes étant en hôtel ou en location, ne prenons pas le risque qu'elles aillent voir une autre station, pas aussi belle... mais plus "agréable".

Paul RIVAT

### \*\*\*\*\* AFFAIRE "Les OLYMPIADES"

Il convient de préciser que l'Association a volontiers cautionné toutes les interventions et démarches faites par les Conseils Syndicaux des Résidences concernées par ce projet, (Ministères, Préfet, Equipement, Mairie etc...). Il est bien évident que les Co-Propriétaires de ces Résidences -MEMBRES (ou NON) de l'Association- qui n'ont pas jugé utile, dans leurs courriers, de mentionner leur qualité de membre ou de faire état de notre caution, ne peuvent aujourd'hui s'y référer. Le Conseil d'Administration précise qu'il soutiendra les actions entreprises pour la défense des intérêts de nos membres. Notre démarche immédiate sera de demander la révision du P.O.S., afin de préserver l'environnement en rendant -à nouveau- "non constructibles" des "zones à problèmes". Cela s'est fait ailleurs, pourquoi pas à Châtel.

\*\*\*Le Bureau\*\*\*

Le Bulletin de Juin est, souvent, celui qui fait couler quelques douches froides. C'est, une fois de plus, le cas cette année lorsque nous apprenons que les **Impôts locaux** vont subir une augmentation importante : + 15% !. L'an dernier, la commune avait décidé une "baisse" de 4%,... c'était trop beau pour durer !. Pour faire face à des difficultés financières, une municipalité à tout à fait le droit d'augmenter la **pression fiscale** --- l'argent rentre, ... mais le **mécontentement s'installe**.

### LES IMPOTS LOCAUX 1992.

	---CHATEL---		Pr mémoire en 1991	
	1992	Rappel 1991	ABONDANCE	LACHAPELLE
<u>TAXE HABITATION</u>	20,32%	17,67%	15,92%	15,99%
<u>FONCIER BATI</u>	19,03%	16,55%	?	?
<u>FONCIER NON BATI</u>	90,48%	78,68%	?	?
<u>TAXE PROFESSIONNELLE</u>	21,97%	19,10%	11,99%	16,61%

\*\*\*\*\*

### EAU, MA CHERE EAU.

Je reçois, en date du 4 Juin, un courrier de la Mairie de Châtel qui m'informe que : (je cite) ... "lors des réunions du 19 Mai et du 2 Juin, le **Conseil Municipal** a décidé de fixer la tarification de l'eau et de l'assainissement comme suit :

ROLE 1993: (consommations allant de Févr.92 à Févr.93)

- 1°) ABONNEMENTS \*EAU 80,00 F. par appartement  
       \*ASSAINISSEMENT 190,00 F. par appartement  
 2°) PRIX DU M3 \*EAU 4,00 F./m3 jusqu'à 1000m3  
       \*ASSAINISSEMENT 4,00 F./m3 jusqu'à 1000m3

Un tarif dégressif pour utilisation "industrielle" de l'eau est établi au-delà de 1000 m3.

- 3°) TAXES ANNEXES \*TAXE de POLLUTION 0,65 F./m3  
       \*TAXE Fonds National 0,105 F./m3

BREF RAPPEL des tarifs 92 (consomm. de Fév.91 à Fév.92)

- EAU : Forfait de 50m3 par appartement (volume d'eau excédentaire 1,44 F./m3)  
 REDEVANCE ASSAINISSEMENT : Prime fixe par appart. 150,00 F. HT  
       Plus 1,50 F. par m3 en fonction de l'eau consommée  
       Fonds Nat. 0,105 F./m3  
       Pollution domestique 0,70 F./m3

Si vous vous livrez à un calcul rapide, vous constaterez comme moi que le prix "nouveau" du m3 d'eau toutes taxes comprises dépasse les 11 F. (abonnements compris)  
Renseignements pris : toutes les communes de HteSavoie ont relevé le prix de l'eau dans les mêmes proportions, consécutivement à un arrêté Préfectoral.

### \* 4 JEUNES SKIEURS RESIDENTS A L'HONNEUR

CINQ jeunes dont QUATRE de famille de résidents ont pu participer aux épreuves de la 12ème édition de l'**ETOILE D'OR** (\*) les 28 et 29 Mars à l'ALPE-d'HUEZ. Pour la lére fois cette année l'ESF de CHATEL a sélectionné 5 de ses meilleurs élèves pour participer à cette épreuve, sous la direction de **D. RUBIN** et qui réunissait 257 jeunes.

A l'issue de ces épreuves, le classement était le suivant :

- \* 68é Anne-Laure CORNUAU (catég. F 11,12 et 13 ans)
- \* 74é Emmanuel ROQUIGNY (catég. G 11,12 et 13 ans)
- \* 118é Geneviève LESTANG (catég. G+F moins de 10 ans)
- \* 126é Nicolas ROQUIGNY (catég. G+F moins de 10 ans)

A noter, qu'au classement par équipe, l'ESF a obtenu la 23é place sur 52 ESF représentées.

Un grand bravo et félicitations à nos jeunes résidents ainsi qu'aux dirigeants de l'ESF de CHATEL pour ces bons résultats. Cela explique les classements obtenus par ces 4 jeunes à notre **1er Trophée des Résidents**.

(\*)-Championnat de France des Ecoles de Ski (slalom géant + slalom parallèle).

---J.L. HAUMESSER---

-----  
COTISATIONS 1992. Ceux qui -parmi nos membres- n'ont pas répondu au **DERNIER RAPPEL DE COTISATION 1992**, recoivent -avec ce N°13- le dernier bulletin d'information de l'Association. Le Conseil d'Administration a décidé de clore l'appel 92 au 15 Juillet. La mention **DERNIER ENVOI** qui figure sur l'enveloppe est la conséquence du non paiement de la cotisation (100,00 Frs) pour l'exercice en cours.

**L'ASSOCIATION RECHERCHE.....**

\*\*\*L'Association souhaiterait que nos membres de profession juridique: Avocat, Huissier, Notaire, en activité ou en retraite se fassent connaître. Il serait nécessaire qu'ils soient assez disponibles et assez souvent présents à Châtel pour qu'ils puissent "bénévolement" conseiller et donner des avis éclairés sur des contentieux éventuels (d'ordre administratifs ou relevant du code civil) concernant l'association elle-même ou des membres de l'association. Ils seraient des "relais" auprès de notre Vice-Président, Avocat à la Cour à Paris et auprès des avocats requis pour défendre les intérêts de l'association et de ses membres. Merci d'avance.

**IMPORTANT :** Si vous avez réglé votre cotisation 1992 **EN ESPECES** et si vous n'avez reçu ni Accusé de Réception ni votre nouvelle carte, vous faites partie des 3 membres pour lesquels nous ne savons pas affecter ces réglemens. Veuillez vous faire connaître. Merci.

**CARTE DE MEMBRE-CONJOINT:** une carte "conjoint" gratuite sera mise à l'étude pour 1993. Elle permettra au conjoint de l'actuel titulaire de la carte de membre actif de bénéficier des réductions négociées avec quelques commerçants de Châtel. Pour cette année, nous vous proposons de **coller** une photo au dos de la carte actuelle. Le "recouvrement" du texte ne pose pas de problèmes.

**LA REUNION du 13 AOUT.**

Notre **traditionnelle** réunion d'été aura lieu, cette année, le **JEUDI 13 AOUT** de 9h. à 11h30 au **cinéma LE MORCLAN**. Elle sera essentiellement consacrée à faire le point sur les actions en cours, les rencontres et réunions avec la **Municipalité**, nos projets pour le 2<sup>o</sup> semestre et enfin le "rôle" que l'Association se propose de tenir dans les domaines "sensibles" que nous connaissons bien. Nous ferons également le point sur les négociations engagées avec le **commerce Châtellain**.

A LA SUITE de cette réunion, nous vous proposons le programme suivant :

11h30/12h : Montée à **SUPER-CHATEL** par la Télé-cabine.

12h/12h30 : Dégustation des produits de **LA CAVE DES VIGNERONS de LIERGUES** (Beaujolais rouge, blanc, rosé) sur la terrasse de l'**ESCALE BLANCHE**.

A partir de 12H30 : **BARBECUE** en plein air (comme les années précédentes). Prix inchangé (80 F.) 1/2 tarif pour les enfants de moins de 10 ans. Dans ce prix sera inclus le ticket pour la montée simple à la TéléCabine.

Après cette "Partie-Grillades", **RETOUR LIBRE SUR CHATEL**.

**POUR des AMIS ou pour UN PLACEMENT  
-NOUS VENDONS-**

AU SOLEIL DU PETIT-CHATEL  
"CHALET de MADELINE"

APPARTEMENT 2 Pièces TOUT CONFORT  
1er étage PLEIN SUD

Balcon + Cave + Casier à skis

Meublé (ou non) : 350.000 Frs.

Avec (ou sans) le GARAGE (50.000 F.)

Frais de Notaire réduits (- de 5 ans)

Tél.: PARIS (ap. 19h.) -16/1/45.843369

ou CHATEL (du 26/7 au 22/8) 50.732712

**SAVEZ-VOUS** que vous pouvez acheter vos entrées aux cinémas de Châtel **MORCLAN** et **CHAMOIS** par carnets de 10 tickets au prix de 300 F. (30 F la place au lieu de 37 F.) valable pendant la saison d'été.

\*\*\***Votre association** vient de souscrire un "**CONTRAT-ASSOCIATION**" à la **MACIF**. Ce contrat couvre tous les incidents ou accidents pouvant intervenir lors des activités sportives ou de loisirs (que nous organiserons).

**Classement financier  
des communes :**

Le classement financier des communes 1991 vient de faire l'objet d'une parution dans le dernier bulletin officiel du Conseil Général ; un classement mis en place par l'institution en 1987 et résultat d'un mixage complexe des recettes extérieures, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation et ce par rapport au nombre d'habitants.

Cette démarche, entreprise dans le cadre de l'aide aux 294 communes que compte le département, sert d'outil de référence pour fixer, pour chacune d'elle, le montant des subventions, d'équipement entre autre.

La palme revient cette année, à Argonay. La présence de Dassault sur le site, et d'autres entreprises, n'est sans doute pas étrangère à ce résultat.

Elle est suivie par Metz-Tessy (11ème en 1990), et Vougy (1ère) puis viennent Marnaz, Scionzier, Juvigny, Eloise... D'une façon générale, d'une poignée de com-

munes souvent périphériques de grandes cités et dotées de zones économiques performantes.

Etercy, Bonnevaux et Naves occupent pour leur part la queue du peloton.

Au coeur du classement, on peut entre autre relever la 32ème place de Seynod, qui en gagne 22 sur l'an dernier, Annecy, à la 38ème, soit un bon en avant de 15 places.

Thonon se glisse quant à elle à la 78ème place soit un gain de six places par rapport à l'an dernier, Cluses à la 24ème soit plus 16. Poisy, à la 105ème, ravit 48 places et Sillingy, à la 110ème, de 72...

Les stations de sports d'hiver, pour leur part, accusent le coup, manque de neige de ces dernières années oblige. Ainsi la Clusaz par exemple perd 30 places et Araches, 40. Plus sévère par contre est la chute de Châtel avec moins 150 places.

"Le Dauphiné Libéré." H.V. ■

Après notre 1er Trophée des Résidents du 5 Mars 92 qui a remporté un franc succès auprès des jeunes et "moins jeunes" et suite aux vœux exprimés par nos membres lors du dernier sondage, notre Association vous propose pour cet été plusieurs activités de Sports et Loisirs suivant le calendrier ci-dessous :

JUILLET - Dim. 5 : Sortie pédestre familiale de la journée. -(1)-  
Dim. 12 : Marche au col des Portes du soleil pour assister à la traditionnelle Fête Folklorique organisée par l'Ass. Intern. des Portes du Soleil.  
 Journée en collab. avec l'O.T. -(1)-

2me Quinzaine : Sortie pédestre familiale. (Journée) - (date à préciser ultérieurement). -(1)-

AOÛT - Mar. 4 : Sortie V.T.T -(1)-

Jeu. 6 : Sortie pédestre familiale dans les Portes du Soleil. (journée)

Lun. 10 : Tournoi Tennis. Matches de simples (14 à 19h) -(2)-

Mar. 11 : Suite du tournoi, doubles/Surprise (14 à 19h) -(2)-

Jeu. 13 : REUNION D INFORMATION, 9h le matin, au cinéma MORCLAN suivie à 12h30 d'un "barbecue" en altitude avec retour à pied à Châtel pour ceux qui le souhaitent.

JEU. 20 : Sortie pédestre familiale dans les Portes du Soleil de la journée -(1)-

Toutes les semaines : Sortie d'une journée "ski d'été sur glacier" à SAAS-FE (Suisse). Renseignements chez FRANCIS SPORTS (conditions particulières réservées à nos membres).

-(1)- Les heures de départ, lieux de rassemblement, destination et itinéraire n'étant pas encore définis, nous vous invitons à consulter les affiches de l'Association à l'O.T. donnant toutes les précisions utiles.

-(2)- Pour ce Tournoi, dés votre arrivée à Châtel adressez-vous à Mr CREBIER gérant des Tennis de Châtel au CLOS DU TOUR.

\*\*\*\*\*

**- Les "PROTOCOLES" signés et les Réductions obtenues -**

A ce jour, nous avons signé [3] [PROTOCOLES] avec :

- 1°) FRANCIS-SPORTS. Des réductions sont accordées sur présentation de la nouvelle carte pour : location de V.T.T, Ski d'été à SAAS-FE, Achats et location de matériels de sports d'hiver.
- 2°) M. CREBIER, gérant des courts de tennis, sur présentation de la carte, pour :  
 - Forfait inter-saison (Mai, Juin, 1re sem. Juillet, Sept.) à 400 F.  
 - Tarifs horaires (location du court): Pleine saison : 55 F. \* Hors-saison : 50 F.  
 - Autres formules: (stages jeunes) - (carte de 10 séances d'une heure), etc...  
 \*\* Se renseigner sur place \*\*
- 3°) CENTRE DE LOISIRS DU LOY : Réductions substantielles accordées à nos membres sur présentation de la carte, pour : Le tir à l'arc, Le GOLF 6 Trous, la Pétanque, Le Mini-Golf, Mini-Tennis. Le matériel est généralement fourni. Se renseigner à la Caisse pour les Tarifs.

D'autres PROTOCOLES sont toujours en cours de négociations.

## Urbanisme **Vers un renforcement des contrôles**

*Le ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, Jean-Louis Bianco, s'est engagé à durcir la réglementation en matière d'urbanisme.*

Pour cela, il se propose de présenter avant la fin 1992 un projet de loi visant à modifier le code de l'urbanisme, et à « renforcer très fermement le contrôle de légalité », un rôle généralement dévolu aux préfets, ainsi que les sanctions pénales en cas d'infraction.

Pour le ministre, l'urbanisme ne connaît « pas de drame en profondeur, mais des problèmes d'adaptation » auxquels il entend remédier, en s'inspirant d'un rapport du Conseil d'État : « L'urbanisme, pour un droit plus efficace ».

Ce document, élaboré à la demande de l'ex-Premier ministre, Michel Rocard, fait état des « dérives » - opérations immobilières illégales, constructions sans permis, destruction d'espaces naturels protégés, et scandales financiers - qui se sont développés « ces trois dernières années », mais qui ne représentent qu'un pourcentage « faible » des opérations d'urbanisme, indique le Conseil d'État qui souligne sa volonté de ne pas « noircir le tableau ».

« Il faut resserrer les boulons », a dit Jean-Louis Bianco, qui a tenu à réaffirmer « à une époque où l'on manque de repères », son attachement à « l'État de droit ».

Se fondant sur l'analyse du Conseil d'État qui rappelle que la « décentralisation ne doit pas conduire à l'effacement de l'État », Jean-Louis Bianco a estimé que celle-ci « suppose un État fort chargé de veiller au contrôle de la légalité », actuellement exercé, selon les conseillers d'État, « de manière tout à fait insatisfaisante ».

Un chapitre est consacré à l'insuffisance que mettent les préfets à contrôler la légalité des mises en chantier en mettant en oeuvre un « déferé préfectoral » devant la justice. Sur les 700.000 actes signés par les élus, au cours de la seule année 1991, 7.000 ont donné lieu à des contestations de la part de particuliers ou d'associations.

Les préfets n'ont engagé que 249 déferés. Pour remédier à ces « dérives », le Conseil d'État propose donc d'encadrer les plans

d'occupation des sols (POS) et d'assurer leur stabilité, de rendre plus effectif le contrôle du juge administratif, de multiplier les peines d'amende par dix en cas d'infraction, et d'instituer des peines de prison de six mois à deux ans contre un à six mois actuellement.

**CHÂTEL** 19-6-92  
 Le Messager  
 Au conseil municipal.  
 ...extraits...

Le conseil décide de contracter un emprunt de 4.000.000 F auprès de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Savoie - Mont-Blanc pour le financement de divers programmes.

Il approuve les tarifs applicables pour la saison d'été 1992 et la saison d'hiver 1992/1993 sur l'ensemble des installations de remontées mécaniques exploitées par la S.E.M.L. Sports et Tourisme.

(à paraître dans B.1 n°14)

Il donne son accord pour l'acquisition d'un ordinateur au prix de 10.422,57 F t.t.c. pour les services administratifs de la mairie, en remplacement du matériel parvenu à saturation.

	1 <sup>er</sup> tour		2 <sup>d</sup> tour	
Roth FN	74	2,86		
Blanc UPF	969	37,46	1264	49,52
Fournet PL	38	1,47		
Favre SE	347	13,41		
Vaudaux SE	96	3,71		
Thoule SE	301	11,64		
Crepy DVD	762	29,45	1279	50,11 élu

### Un combat de trop

Le folklore l'emporte sur l'ancienneté. Pour 15 petites voix, le champion toutes catégories des mandats au Conseil Général, François Blanc, mord la poussière.

Elu pour la première fois en 1955, François Blanc postulait pour un septième mandat ! Le très folklorique André Crepy, au chapeau tyrolien, indéfectiblement vissé sur la tête, a fait la différence dans sa commune de Châtel en devançant le sortant de 400 voix. C'est un conseiller tout en gentillesse et en présence qui s'en va, et un autre aux méthodes "très carrées" qui arrive.

## ANDRÉ CRÉPY : "Un conseiller général enraciné"

Particulièrement proche de ses racines, le conseiller général de Châtel se focalise sur les problèmes de son canton.

*"Nos stations de sports d'hiver sont les employeurs les plus importants, mais nos banquiers nous tirent dessus à boulets rouges, comme si nous étions fautifs du manque de neige. Nos stations sont bien équipées et attirent des touristes en nombre."*

Un problème cependant se pose en ce qui concerne l'hôtellerie familiale qui a



besoin d'être rénovée. *"Les enfants n'osent pas reprendre la main, car ils ne sont pas aidés."*

*On ne fera jamais assez pour sauver l'agriculture, affirme-t-il. Régions et Europe peuvent accorder des prêts à taux réduits, et les communes mettre à la disposition des agriculteurs des terrains communaux, supprimer les impôts alpagistes, ou aider à financer certains engins agricoles qui préservent l'environnement."*

*"Quant aux produits AOC, comme l'abondance, méfiance ! C'est bien joli de mettre un belle étiquette, mais attention, les gros bras européens nous feront passer à la moulinette."*

Un dossier important à soutenir ? Celui de Vacheresse, Bonnevaux, Sevenoz, situés hors du domaine touristique, à relier par une piste de ski de fond, le long de la Drance.

*"Il faut utiliser le savoir-faire des hommes, conclut-il et je suis depuis 21 ans à l'association des maires des stations de sports d'hiver."*

Quant à l'autoroute du Chablais, ce n'est pas une des priorités d'André Crépy. *"On a l'autoroute Martigny-Lausanne à 17 km de chez nous."*

Claude Mazoyer

REPUBLICAIN  
SAVOYARD

04 AVRIL 1992

## Cantonaux Abondance : André Crépy dans un mouchoir de poche

C'est seulement à 15 petites voix de différence, soit un avantage de 0,59 point que M. André Crépy (divers droite), maire de Châtel, a battu, dimanche, le conseiller général sortant, M. François Blanc (U.D.F.-R.P.R) que l'on avait fini par croire indéracinable. Une victoire de justesse dans un canton où François Blanc détenait son siège à l'assemblée départementale depuis 1955, soit depuis six mandats, c'est-à-dire 37 ans. Un bail !

Si la Vallée d'Abondance change de conseiller général, on ne peut cependant pas dire que toutes les communes ont voté André Crépy. Loin de là. Certes, à Châtel et à La Chapelle d'Abondance, on s'est visiblement mobilisé pour élire le maire de Châtel : il recueille 542 voix dans sa commune (contre 142 pour M. Blanc) et 244 dans le village voisin (contre 151 pour M. Blanc). Partout ailleurs, ses scores sont inférieurs à ceux du conseiller général sortant : 276 voix à Abondance contre 458 pour François Blanc, 42 à Bonnevaux contre 71, 82 à Chevénos contre 157 et 93 à Vacheresse contre 285.

Cette victoire s'explique aussi en partie par une diminution des suffrages

exprimés par rapport au premier tour. Sur 3.373 inscrits, 2.650 ont voté pour seulement 2.552 exprimés. Au premier tour ces données étaient légèrement supérieures : pour le même nombre d'inscrits, on enregistrait 2.662 votants et 2.587 exprimés. Ce petit manque à gagner aurait pu changer une situation où une poignée de voix ont fait la différence.

Quant au conseiller général sortant François Blanc, il ne considère pas ces résultats comme une défaite vu le petit écart qui le sépare de son challenger. *"Je ne ressens aucune amertume"* nous a-t-il déclaré au lendemain du scrutin. *"Si la majorité des communes n'avaient pas voté en ma faveur, j'aurais été déçu, mais ce n'est pas le cas"*.

François Blanc ajoute : *"Les électeurs et les électrices ont choisi, je pense librement. Je prends acte de leur décision sans aucune amertume car une différence de 15 voix n'est pas une défaite. Je souhaite de tout cœur que notre canton continue d'aller de l'avant"*.

"LE MESSAGER"

S. B.

## M. André CRÉPY

Maire de Châtel  
Conseiller général  
communiqué :

Ma candidature a recueilli la majorité des voix aux élections cantonales du 29 mars et je remercie les électrices et les électeurs qui ont permis par les suffrages qu'ils m'ont apportés que le changement s'installe dans le Val d'Abondance.

Je rends hommage à François Blanc pour le travail social qu'il a accompli depuis tant d'années au service de la population de ce canton.

Un destin commun nous réunit désormais, il nous appartient de décider ensemble ce que sera l'avenir de cette belle vallée d'Abondance.

Chacun sait que l'agriculture ne peut se maintenir ici et se développer naturellement sans qu'elle soit soutenue par l'essor des activités touristiques d'été et d'hiver.

Nous sommes tous naturellement complémentaires, que nous habitons le haut du canton dans des stations à vocation plus touristiques ou le bas du canton dans des communes plus rurales.

Il est vital que la coopération intercommunale se fortifie dans le strict respect des particularismes locaux.

Au service de chacune et de chacun des habitants du Val d'Abondance, mon rôle en tant que conseiller général sera désormais d'être le rassembleur de toutes les énergies de ce canton pour permettre d'assurer sans égoïsme le mieux-être de tous.

A. CRÉPY.

